



1, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 692-6881
www.lery.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-506

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le projet de règlement en objet a été adopté le 11 juillet 2022 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Il est disponible au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 1, rue de l'Hôtel de Ville, Ville de Léry.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 septembre 2022, à 19h à l'Hôtel de Ville. L'objet de l'assemblée est de présenter ce règlement, les différentes modalités, le tableau des projets ainsi que les coûts et le montant de la redevance. Au cours de cette assemblée publique tenue par le maire ou un de ses représentants, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet: Il concerne l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux pour tous les projets visés sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Ce règlement fixe le montant de gestion de la croissance de la ville d'un montant de 5 265,71 \$ par unité de logement. Un tableau est inclus à ce règlement et détaille précisément les projets visés. Les travaux visés sont :

Réservoir et poste de suppression	4 107 000 \$
Centre d'interprétation de la nature et centre riverain	5 091 000 \$
Centre multifonctionnel	5 641 000 \$
Piste cyclable	630 000 \$
Sortie de l'autoroute 30	3 243 000 \$

DONNÉ À LÉRY, ce 13^e jour du mois de juillet 2022.

Michel Morneau urb.
Directeur général et secrétaire-trésorier